



UNE AIDE
FINANCIÈRE ?



LE PASS 1ERE INSTALLATION ...C'est Quoi ? Pour Qui ? Comment l'obtenir ?

QUOI ?

Le Pass 1^{ère} Installation est une aide pour financer l'achat de meubles et électroménager de première nécessité.

QUI ?

Les jeunes de 15 ans à 29 ans :

- Emménageant pour la 1re fois dans un logement autonome ;
- Bénéficiaires d'un dispositif de cautionnement ou d'une aide au dépôt de garantie : Pass logement du Conseil régional, Fonds de Solidarité Logement, Locapass®, Garantie du Risque Locatif (GRL®) ;
- Primo allocataires CAF pour une aide au logement ;
- Locataires d'un logement non meublé et situé en Pays de la Loire.

COMMENT ?

- Inscrivez-vous sur le site du Conseil Régional des Pays de la Loire : www.pack15-30.fr
- Effectuez vos achats :
- Rassemblez les pièces justificatives demandées (cf le site du Conseil Régional)

PLUS D'INFORMATIONS

<http://www.pack15-30.fr/?id=140>